



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Territoire Zéro Non Recours - Avenant à la convention entre Dijon métropole et l'État et convention de mise à disposition provisoire d'un local par la Ville de Longvic**

- Rappel du contexte

Dijon métropole déploie l'expérimentation du Territoire Zéro Non-Recours (TZNR) sur son territoire. Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023, Dijon métropole a signé une convention avec l'Etat afin de déployer l'expérimentation sur la période 2023 – 2026. L'expérimentation a pour ambition de réduire les situations de non-recours et ainsi permettre aux ménages de sortir de la précarité.

L'ambition de Dijon métropole en tant que porteur de l'expérimentation s'attache à faciliter l'accès aux allocations ciblées par l'expérimentation (Revenu de Solidarité Active, Prime d'Activité, Allocation Personnalisée pour le Logement) mais vise également une amélioration plus globale du rétablissement des publics dans leurs droits.

Deux avenants à la convention ont été signés avec l'État afin de définir les projets et actions à développer sur la période allant du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.

Initialement la convention ainsi que les avenants signés prévoient pour chaque année d'expérimentation un versement de la contribution de l'État selon les modalités suivantes :

- Une avance de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution avant le 31 octobre de chaque année,
- Le solde annuel de 20% du montant prévisionnel annuel de la contribution versée au plus tard au 31 juillet de chaque année.

- Avenant à la convention TZNR

Suite à l'évolution de la doctrine budgétaire de la Direction du Budget de l'État sur les reports de crédits, l'intégralité du montant de la contribution de l'État pour la dernière année d'expérimentation allant du 1er août 2025 au 31 juillet 2026 devra être versée sur l'année 2025.

L'avenant modifie la date de versement du solde de 20% du montant pour un versement avant le 8 décembre 2025. Après la remise du bilan au 1er juillet 2026 et en cas de sous-consommation des crédits versés, un ordre de reversement sera émis par l'État afin de permettre à Dijon métropole de restituer les crédits non consommés.

- Contrat de location provisoire avec la Ville de Longvic

Afin de rétablir les publics dans leurs droits, deux ambassadrices des droits interviennent sur le territoire métropolitain pour informer, orienter et accompagner les habitants. Elles s'appuient sur les partenaires locaux pour rencontrer les habitants puis les recevoir en rendez-vous afin de réaliser un bilan de leurs droits.

La Ville de Longvic met à disposition des ambassadrices des droits, à titre gratuit, un bureau au sein du Centre Social La Ruche. Cette mise à disposition permet la tenue d'une permanence d'accès aux droits sur deux demies-journées par mois (hors période de vacances scolaires) et ce jusqu'au 30 juin 2026. Les personnes rencontrées lors des actions d'aller-vers ainsi que les usagers du centre social pourront être reçus dans la structure sur ces temps de permanence.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours » ainsi que la convention d'occupation de locaux avec la Ville de Longvic annexées à la présente délibération

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions annexées au présent rapport et y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	